

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

Séance ordinaire du 04 avril 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quatre avril de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

M. Philippe WOLFF
Mme Valérie MEYER
Mme Dominique THOMAS
M. Adriano MARCUZ
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCH
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 5 de l'ordre du jour

Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, point 3 de l'ordre du jour,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Ville, approuvé lors de la présente séance,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs
 - à la rénovation de la Commanderie (façades et toiture),
 - à la rénovation des installations techniques de la Commanderie,
 - à la création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber,
 - à la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint,
 - à la rénovation du Gymnase St-Jean,

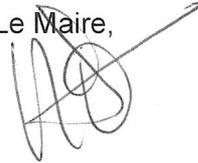
conformément aux tableaux ci-annexés.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 09 avril 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **10 AVR. 2024**

VILLE de RIXHEIM
 Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
 Conseil Municipal du 4 avril 2024

Bilan des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice 2023 :

Intitulé	Opération		Exercice 2023			Affectation du solde	
	Fonction	AP	CP	Réalisé	Solde	Reporté 2024	Annulé
Rénovation de la Commanderie (façades et toiture)	90020	5 200 000,00 €	1 600 000,00 €	550 460,49 €	1 049 539,51 €	1 049 500,00 €	39,51 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie	90020	988 700,00 €	424 500,00 €		424 500,00 €	424 500,00 €	0,00 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber	90020	4 675 700,00 €	1 975 700,00 €	89 710,37 €	1 885 989,63 €	1 885 900,00 €	89,63 €
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint	90314	277 500,00 €	180 000,00 €	90 357,87 €	89 642,13 €	89 600,00 €	42,13 €
Rénovation du Gymnase St-Jean	90321	891 500,00 €	873 500,00 €	89 306,01 €	784 193,99 €	751 200,00 €	32 993,99 €

Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 4 avril 2024 :

Intitulé	Opération	Fonction	AP	Crédits de paiement (CP)				
				2024	2025	2026	2027	2028
Rénovation de la Commanderie (façades et toiture)		90020	5 549 500,00 €	1 949 500,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie		90020	999 000,00 €	574 500,00 €	424 500,00 €			
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber		90020	4 585 900,00 €	1 885 900,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €		
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint		90314	189 600,00 €	139 600,00 €	50 000,00 €			
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	851 200,00 €	851 200,00 €				